

Cher consœur, cher confrère,

Vous êtes responsable de l'avenir de notre profession, vous avez, que vous le vouliez ou non, dans les jours qui viennent, la responsabilité de la réussite du mouvement de grève qui s'annonce.

La loi de santé va détruire, le concept même de médecine libérale, et enchaîner nos pratiques aux bons vouloirs des ARS et des organismes d'assurances maladies.

La loi de santé rend l'état responsable de la politique de santé (auparavant la loi disait : l'état est responsable de "l'évaluation" de la politique de santé), les ARS sont les relais de l'état et les organismes d'assurances maladies appliquent ce que l'état et les ARS ont décidé.

Le médecin passe donc sous la coupe directe de l'état et du financeur.

L'état construit avec cette loi votre enferment définitif et un chantage sur vos pratiques en fonction des intérêts économiques du moment!

La Loi de santé détruit le contrat conventionnel collectif, pour une convention individuelle que vous aurez à signer avec votre directeur d'ARS, après que celui-ci ait pris ses ordres auprès du ministère, puis ait défini avec les organismes d'assurances maladies, quelles pratiques définir pour votre région!

L'état définira donc le cadre de vos pratiques et votre exercice conventionné dépendra de votre signature !, La permanence des soins sera rendu obligatoire, et votre lieu d'installation dépendra des objectifs des ARS qui reçoivent par la loi le rôle de la répartition homogène de l'offre !

Avec le Tiers payant généralisé les responsables (assurance maladie et organismes complémentaires) auront la main sur votre exercice à chaque instant, vous serez soumis comme nos confrères pharmaciens à un chantage économique permanent! Dont le but sera l'obtention de l'obéissance contre la rémunération!

A la lourdeur de la gestion administrative (vérification des impayés au regard de plus de 400 complémentaires) s'ajoutera le coût de cette gestion : 3.5 euros par acte et la désorganisation totale de votre activité, avec un impact destructeur temps de non soin / augmentation de la demande!

En quelques mois pour éviter de dépasser l'ONDAM (Objectif National de Dépense de l'Assurance Maladie) annoncé au plus bas depuis 20 ans et dégressif sur trois ans le gouvernement instituera le principe des lettres clés flottantes (modulation tarifaire en fonction de la dépense) et baissera encore la valeur des actes!

Plus grave encore, de façon imperceptible et indolore pour le patient, il désengagera l'assurance maladie pour augmenter la part complémentaire, opération rendu de fait, invisible par le TPG. La profession médicale passera donc à remboursement sécurité sociale minoritaire et sera donc sous la coupe de la Loi Leroux sur les réseaux de soin.

D'Officier de santé de l'état, vous deviendrez l'arbitre des mutuelles et autres assurances, ou votre pratique sera déterminée suivant les intérêts des entreprises assurancielles ou mutualistes.

Chère consœur, cher confrère, vous êtes responsable de l'avenir de votre profession ! La loi de santé met fin au secret médical par la constitution d'un DNMP Dossier National Médical Partagé au main des organismes d'assurance maladie, financeur! Les informations administratives et médicales des patients y seront accessibles aux médecins comme aux non médecins, et le transfert des données de vos patients, se feront sans l'autorisation du patient.

La loi de santé s'attaque à l'existence même des établissements privés, en liant l'obtention de leurs missions de services public (urgence, soins palliatifs, formation des internes, permanence des soins...) à l'éviction totale de toutes pratiques en secteur 2, ce qui revient pour exemple à tuer la chirurgie libérale

dont les tarifs n'ont pas été réévalués depuis 20 à 30 ans! et par la même à tuer l'hospitalisation privée alors même que ses coûts pour la collectivité sont inférieurs de 30 % à ceux des hôpitaux publics

Chère consœur, cher confrère, la mise en place de cette loi dogmatique et idéologique qui va supprimer, la liberté et l'indépendance des médecins, le secret médical, et la liberté de choix de son médecin comme de son secteur d'hospitalisation dépend de vous et de personne d'autre!

La fermeté des syndicats ne tiendra que si chaque médecin montre sa volonté de s'opposer à une aliénation définitive!

Chère consœur, cher confrère, vous exercez avec des tarifs à 23 euros, au plus bas de la moyenne Européenne (seul Malte est aujourd'hui derrière la France en matière de tarif des actes) qui tous systèmes sociaux confondus est à 40 euros! Ouvrez les yeux! 25 euros en euro constant (données de l'INSEE) représente la valeur du C en 2001, ce n'est en rien une augmentation!

Vous devez comprendre par cet exemple de défaite annoncée que c'est vous qui décidez de votre avenir et que cette décision engage notre avenir à tous.

Cette augmentation tarifaire à 25 euros est proposée par certains, parce que vous vous taisez depuis trop longtemps!

Les mêmes au côté des autres syndicats, de l'UFML et de la Fédération de l'hospitalisation privée se battent, vers un même but : stopper cette loi dogmatique, idéologique, liberticide et dangereuse sur le plan sanitaire et économique.

La force, la solidité de cette union, l'obtention de résultats concrets dépend de vous! Pas de votre consœur ou de votre confrère seuls, de vous!

Ceux qui sont engagés dans le combat, quelque soit leur niveau d'action et de responsabilité prennent des risques et n'accepteront aucune raison à votre manquement au mouvement, parce qu'il ne peut y avoir de raison face à la destruction de la médecine libérale!

Chère consœur, cher confrère, vous avez la responsabilité d'être acteur d'un mouvement dur, penser que notre premier ministre ou notre ministre de la santé lâcheront après 24 heures de grèves ou une manifestation est une erreur! Penser que nous avons le temps est une erreur!

Le gouvernement veut aller vite, aucun recul de l'examen de la loi n'a été programmé! à ce jour, malgré les déclarations de notre ministre.

Chère consœur chère confrère, l'UFML vous demande de lire la loi, de vous renseigner. Tous les documents sont accessibles sur les sites de l'ensemble des syndicats médicaux CSMF, SML, FMF, MGF, Le BLOC et sur les sites de l'UFML qui depuis plus de deux ans alerte sur cette loi et ses dangers!

Vous ne pouvez rester ignorant, vous ne pouvez fuir votre responsabilité de résister à la destruction de notre profession. Vous avez la responsabilité de protéger vos confrères et vos patients, comme nous avons la responsabilité de vous protéger et protéger nos patients!

Nous savons que vous saurez vous montrer à la hauteur de l'engagement,

Bien confraternellement

Dr Jérôme Marty  
Président de l'UFML